

# Décision DG n° 2024-283 - Désignation d'inspectrices de l'ANSM

## Le directeur général par intérim de l'ANSM,

**VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;

**VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignées en qualité d'inspectrices de l'ANSM :

- Madame Maylis BOULAY, Docteure en Pharmacie
- Madame Joëlle LOCARDEL, Docteure en Sciences, interface Chimie-Biologie.
- Madame Emilie PATRAS DE CAMPAIGNO, Docteure en Pharmacie

**Article 2** : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 14/10/2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE  
Le directeur général par intérim de l'ANSM